

Engagement et formes de participation citoyenne

Reconnaître chaque forme d'engagement, savoir si elle est légale et à quelles conditions, et juger de ses atouts et de ses limites.

1 Définitions

- **Participation citoyenne** : toutes les formes d'implication dans la vie collective, individuelles ou collectives.
- **Abstention** : ne pas voter alors qu'on est inscrit ; taux = $(\text{inscrits} - \text{votants}) \div \text{inscrits}$.
- **Suffrages exprimés** : votants moins blancs et nuls.
- **Démocratie participative** : dispositifs associant les citoyens aux décisions entre deux élections.
- **Désobéissance civile** : violation publique et non violente d'une loi jugée injuste, sanction acceptée.
- **Pluralisme** : plusieurs partis et syndicats en concurrence.

2 Qui fait quoi ?

Acteur	But	Moyens
Association	Projet commun, non lucratif	Bénévolat, dons, actions
Syndicat	Intérêts professionnels	Négociation, grève
Parti	Exercer le pouvoir	Programme, candidats
Mouvement social	Une cause	Manifestation, pétition, boycott

3 Démocratie participative

1. **Budget participatif** (Paris, 2014) : les habitants choisissent des projets.
2. **Conseil de quartier** : obligatoire au-delà de 80 000 habitants.
3. **Convention citoyenne** : tirage au sort, propositions non contraignantes.
4. **RIP** : 1/5 des parlementaires + 1/10 des électeurs ; le RIC n'existe pas.

4 Repères

- **1884** loi Waldeck-Rousseau : syndicats.
- **1901** liberté d'association (but non lucratif).
- **1946** préambule : droit de grève.
- **1958** art. 3 (suffrage universel, égal, secret), art. 4 (partis libres), art. 11 (référendum).
- **1974** vote à 18 ans · **1992** vote des Européens aux municipales.
- **2010** service civique · **2014** vote blanc compté à part · **2015** RIP en vigueur · **2019-2020** Convention climat.

5 Le cadre légal

- Voter : 18 ans, nationalité française (UE : municipales, européennes), inscription (automatique après recensement à 16 ans).
- Manifester : déclaration préalable 3 à 15 jours avant.
- Pétition : 100 000 signatures pour un examen à l'Assemblée ou au Sénat.
- Grève : légale, préavis dans les services publics.
- Désobéissance civile : reste illégale, sanction possible.

6 Pièges à éviter

- Vote blanc ≠ vote nul ; ni l'un ni l'autre dans les exprimés.
- Un syndicat ne présente pas de candidats ; un parti ne négocie pas les salaires.
- Une association peut gagner de l'argent, pas le distribuer.
- Convention citoyenne : propose ; Parlement : décide.
- Une pétition en ligne ne remplace pas un engagement durable.

L'ESSENTIEL

- La citoyenneté se pratique : voter, adhérer, agir, participer, servir.
- Voter à 18 ans reste l'acte de base ; l'abstention affaiblit la légitimité des élus.
- 1884 syndicats, 1901 associations, 1946 grève, art. 4 partis : quatre libertés d'engagement.

- Manifester et pétitionner sont des droits encadrés ; désobéir reste illégal même si c'est pacifique.
- La démocratie participative complète la représentative sans la remplacer.